

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

Publié le 20/03/2023  
Mis en ligne le 20/03/2023

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Olivia BOULANGER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, MM. Eric CORREIA, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Etaient excusés** : Mme Mireille FAYARD, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

**Etaient absents au moment du vote** : Mmes Sylvie BOURDIER, Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, M. Ludovic PINGAUD

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 37

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 6

**Nombre de membres excusés** : 8

**Nombre de membres absents au moment du vote** : 4

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres votants** : 43

**Secrétaire de séance** : M. Christophe MOUTAUD

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 ESTIMES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (ex Régie et DSP) SPIC**

**Rapporteur** : M. Eric BODEAU

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'exploitation de l'exercice clos sont repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget primitif ou plus généralement, budget supplémentaire).

Néanmoins en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif est possible sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire (articles L.2311-5, R.2221-48-1 et R.2221-90-1 du CGCT).

Il convient de préciser que la procédure de reprise anticipée des résultats d'exploitation se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 ne reste qu'une prévision, jusqu'à la production de la délibération d'affectation des résultats définitive,

Accuse de réception en préfecture  
023-200034825-20230316-48-23-DE  
Date de réception préfecture : 20/03/2023

prise après l'adoption des comptes de clôture. Le titre de recettes émis au compte 1068 n'est donc émis qu'après délibération définitive d'affectation des résultats.

L'affectation anticipée des résultats, à l'occasion du vote du budget primitif, impose la prise en compte de tous les résultats et reports estimés, soit :

- Le résultat d'exploitation cumulé ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé ; et
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice clos.

La reprise anticipée doit par ailleurs être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- le compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, ou, le cas échéant, une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget établis par l'ordonnateur et visés par le comptable ; et
- un état des restes à réaliser N-1 visé par le comptable.

Au vu de la délibération n°230/22 du 15/09/2022, actant :

- la clôture au 31/12/2022 des budgets Annexes Eau potable régie et DSP et des budgets Assainissement Régie et DSP et ;
- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des budgets Eau Potable et Assainissement collectif.

Il convient d'affecter les résultats provisoires de clôture 2022 du budget Assainissement Régie et DSP sur le nouveau budget Assainissement Collectif.

Concernant le budget annexe Assainissement (ex Régie et DSP), les résultats 2022 sont constatés comme suit :

**RESULTAT PROVISOIRE DE CLÔTURE 2022**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS PROVISOIRE DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 160 432,10	G	2 014 375,36	-146 056,74
	Section d'investissement	B	1 855 885,62	H	1 721 583,51	-134 302,11

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1 EX : ASSAINISSEMENT REGIE	Report en section d'exploitation (002)	C	23 564,80 (si déficit)	I	(si excédent)	-23 564,80
	Report en section d'Investissement (001)	D	90 404,42 (si déficit)	J	(si excédent)	-90 404,42
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 EX : ASSAINISSEMENT DSP	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	65 058,23 (si excédent)	65 058,23
	Report en section d'Investissement (001)	D	48 857,79 (si déficit)	J	(si excédent)	-48 857,79

=

TOTAL (réalisations + reports)	(A+B+C+D)	<b>4 179 144,73</b>	(G+H+I+J)	<b>3 801 017,10</b>	FONCT	-104 563,31
					INVEST	-273 564,32
					<b>TOTAL</b>	<b>-378 127,63</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	0,00
	Section d'investissement	F	219 929,49	L	1 401 683,78	1 181 754,29
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F)	<b>219 929,49</b>	(K+L)	<b>1 401 683,78</b>	<b>1 181 754,29</b>

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	(A+C+E)	2 183 996,90	(G+I+K)	2 079 433,59	<b>-104 563,31</b>
	Section d'investissement	(B+D+F)	2 215 077,32	(H+J+L)	3 123 267,29	<b>908 189,97</b>
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F)	<b>4 399 074,22</b>	(G+H+I+J+K+L)	<b>5 202 700,88</b>	<b>803 626,66</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports prévisionnels suivants :

**Report au compte 002 – dépense d'exploitation du budget 2023 ..... 104 563.31 €**

**Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2023 ..... 273 564.32 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres

Pour Extrait Confiance

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230316-48-23-DE  
Date de réception préfecture : 20/03/2023



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230316-48-23-DE  
Date de réception préfecture : 20/03/2023